

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 436-14**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire le 10 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NO 436-14 MODIFIANT UNE AIRE D’AFFECTATION « HABITATIONS DE FAIBLE DENSITÉ » IDENTIFIÉE AU PLAN D’URBANISME NUMÉRO 436.

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 22 décembre 2020.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 DÉCEMBRE 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
